

Demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation d'une installation de récupération et de stockage de déchets métalliques

AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Commune de Freneuse

Département des Yvelines

ANNEXE 3

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



Mai 2015 complété en janvier 2016

SOMMAIRE DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1. LA DEMANDE D'AUTORISATION	5
1.1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE	5
1.2. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	7
1.3. LIMITES DU SITE ET OCCUPATION DU SOL	9
1.4. PARCELLES CONCERNÉES ET SUPERFICIE	10
1.5. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS : NOMENCLATURE ICPE	13
1.6. MATÉRIAUX CONCERNÉS	16
1.7. VOLUME DE L'ACTIVITÉ	17
1.8. PROCÉDÉS D'EXPLOITATION	18
1.9. AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROJET	18
2. L'ENVIRONNEMENT DU SITE	21
2.1. LE CADRE PHYSIQUE	23
2.2. LE CADRE HUMAIN	26
2.3. LE CADRE BIOLOGIQUE	33
2.4. LES BIENS MATÉRIELS ET LE PATRIMOINE CULTUREL	34
2.5. COMPATIBILITÉ ET ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'ORIENTATION	37
2.6. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS	37
3. REMISE EN ÉTAT – ÉTAT FINAL	39

1. La demande d'autorisation

1.1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La société M.R.D.P.S. intervient dans les domaines liés à la récupération et au recyclage de fer et de métaux sur la commune de Freneuse (78) en vertu des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 3 mars 2010. Celui-ci a été complété par l'arrêté de mise à jour des classements du 8 août 2012 remplaçant la rubrique 286 par la rubrique 2713 de la nomenclature des installations classées (installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712).

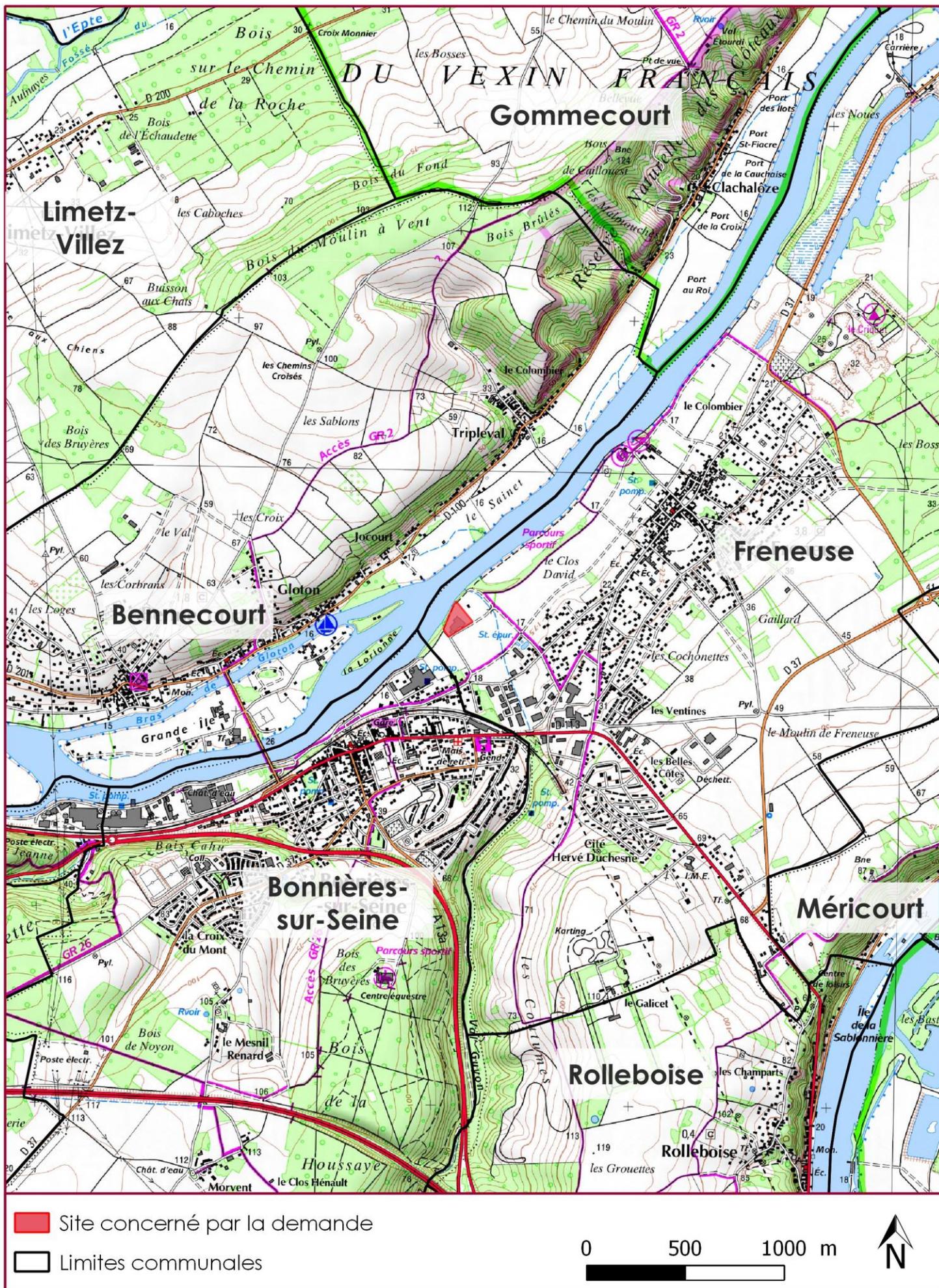
Dans le cadre de son arrêté d'autorisation, la société propose également des services tels que la location de presse et de cisaille mobile, la découpe au chalumeau, la location de bennes, le démantèlement, le tri et la valorisation de déchets métalliques.

La société souhaite développer son activité en accueillant une activité de déconstruction de péniches et de barges selon la rubrique 2712-2 de la nomenclature des installations classées, qui nécessite par ailleurs la mise en place d'un quai de chargement/déchargement et d'une rampe de mise hors d'eau. La réalisation d'un quai permettra d'ailleurs le transport par voie fluviale des matériaux issus de la déconstruction.

Dans le cadre de ce projet, une étude technique relative à la réalisation d'un ouvrage de déchargement et d'une rampe de mise hors d'eau a été réalisée par le bureau d'études BIEF en décembre 2013.

Un premier dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées, réalisé par le bureau d'études BIEF, a été déposé en Préfecture par la société M.R.D.P.S. en juin 2014 et complété en novembre 2014.

Localisation du site



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Afin de répondre aux nombreuses demandes de compléments de ce dossier de la part de l'administration, la société M.R.D.P.S. souhaite redéposer un dossier de demande d'autorisation apportant les réponses aux interrogations posées. Le présent dossier, réalisé par le bureau d'études ATE DEV, reprend le dossier réalisé par BIEF et y apporte les compléments nécessaires.

C'est donc conformément à la législation en vigueur (articles R.512-1 et suivants du code de l'environnement), et dans le cadre de l'alinéa II de l'article R.512-33 de ce même code concernant les modifications substantielles, que la société M.R.D.P.S. dépose cette **demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation d'une installation de récupération et de stockage de déchets métalliques**, pour accueillir sur son site une nouvelle activité relevant de la rubrique 2712 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la procédure de recevabilité du présent dossier d'autorisation déposé en mai 2015, les services consultés ont formulé des remarques portant sur différentes thématiques, dans des courriers datés du 24/07/15, du 29/07/15, du 13/11/15 et du 24/12/15. Une rencontre sur le terrain avec les inspecteurs de la DRIEE et le service de la Police de l'eau a également eu lieu à la date du 16/11/15. Afin de répondre au mieux aux interrogations et demandes de précision de l'administration, trois courriers de réponses datés respectivement du 07/10/2015, du 17/12/2015 et du 04/01/2016 ont été envoyés à la DRIEE, et sont joints au présent dossier en annexe 7.

Afin de faciliter la lecture en enquête publique du dossier, des renvois en italique à l'annexe 7 ont été ajoutés à chaque début de paragraphe concerné de la demande d'autorisation et de ses annexes (étude d'impact, étude de dangers) complétés en janvier 2016. Le présent RNT a quant à lui été actualisé directement dans le texte, sans renvoi à l'annexe 7.

1.2. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La présente demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation porte sur :

Région	:	ILE-DE-FRANCE
Département	:	YVELINES
Commune	:	FRENEUSE

La commune de Freneuse, d'une superficie de 10,32 km², est située à 13 km environ à l'ouest de la commune de Mantes-la-Jolie, en bord de Seine, sur la rive gauche du fleuve. La commune de Freneuse appartient à l'arrondissement de Bonnières-sur-Seine.

OCCUPATION ACTUELLE DES TERRAINS



Vue sur l'actuelle zone de stockage des bennes, dédiée au projet déchirage de péniches



Vue sur les hangars et la piste de circulation des camions, depuis le parking des véhicules légers



Vue sur le hangar de tri et de stockage de métaux ferreux



Vue sur le bassin de récupération des eaux pluviales et du décanteur-déshuileur



Vue sur le site, depuis l'est vers l'ouest, avec fossé de collecte des eaux pluviales en premier plan



Vue sur le chemin de halage et la berge longeant la bordure nord du site

1.3. LIMITES DU SITE ET OCCUPATION DU SOL

Le terrain, objet de la présente demande, est délimité au nord par la Seine, et à l'est, à l'ouest et au sud par des cultures. Des maisons sont présentes à l'est du site, sur les parcelles voisines.

Le site est accolé au chemin de halage qui longe la crête de berge. Il est desservi par une route aménagée par la société M.R.D.P.S., et est également bordée au sud par le chemin du bout de l'Île.

Le site est totalement ceinturé par un muret surmonté d'un grillage.

Avant d'accueillir les activités de la société M.R.D.P.S., le site était occupé par une fabrique de treillis soudés à partir de fer à béton (société SAMICO), avant d'être abandonné pendant une dizaine d'années.

Aujourd'hui, le site regroupe des infrastructures fixes correspondant à :

- trois hangars de stockage des métaux,
- deux portiques de levage,
- un poste de pesée avec pont bascule et portiques de détection,
- une zone de stationnement des camions et engins, et de rangement de bennes sur aire bétonnée reliée à un décanteur-déshuileur,
- des bureaux et locaux sociaux,
- la loge du gardien,
- un parking visiteur,
- un bassin de rétention d'eau pluviale.

Par ailleurs est regroupé sur le site du matériel ainsi que des camions, engins et grues. L'ensemble du site possède un revêtement imperméable.

Plan parcellaire cadastral



 Limites du site

 Haie (encadrant le site)

 Bâti

 2593 Parcelle concernée

 Voirie

 Ripisylve et bosquets

 Surface en eau



0 50 100 m



1.4. PARCELLES CONCERNÉES ET SUPERFICIE

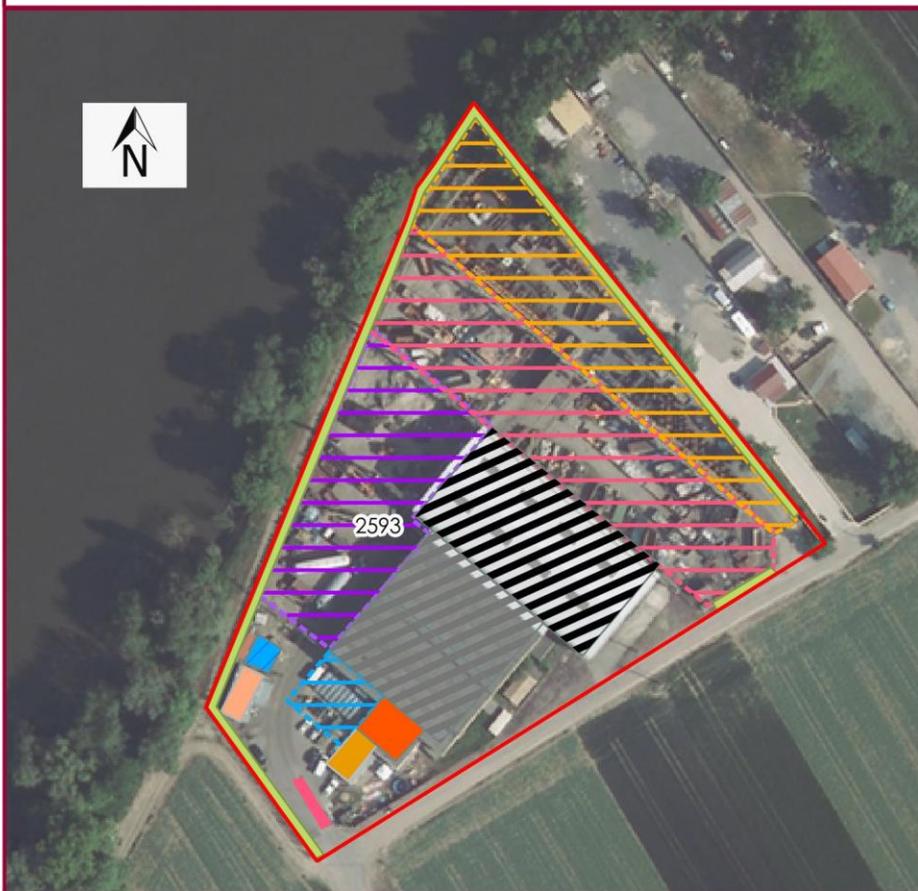
Ci-après figurent les références de la parcelle siège des installations autorisées de la société M.R.D.P.S. et concernée par le présent projet, située sur la commune de Freneuse. Les données parcellaires sont dressées d'après les informations émanant du registre du cadastre (désignation, lieu-dit, surface, localisation des zones bâties)¹.

Commune	Lieu-dit	Section/n° de parcelle	Surface cadastrale	Superficie des activités actuelles	Superficie des activités futures
Freneuse	Le Bout de l'Île	C 2593	12 747 m ²	7 800 m ²	9 945 m ²

Secteurs d'activités	Activités actuelles	Activités futures
2 hangars de stockage de métaux non ferreux (avec aires de tri internes de 50 m ²)	1 600 m ²	1 600 m ²
1 hangar de stockage de métaux ferreux (avec aire de tri interne de 50 m ²)	1 500 m ²	1 500 m ²
Aire bétonnée de stockage de matériel et d'engins	1 950 m ²	1 950 m ²
Aire bétonnée de stockage des bennes	2 750 m ²	2 145 m ²
Aire de déchirage / chargement des péniches + stockage de ferrailles en attente de chargement	/	2 750 m ²
Total	7 800 m²	9 945 m²

¹ Disponibles sur cadastre.gouv.fr.

Activités actuelles

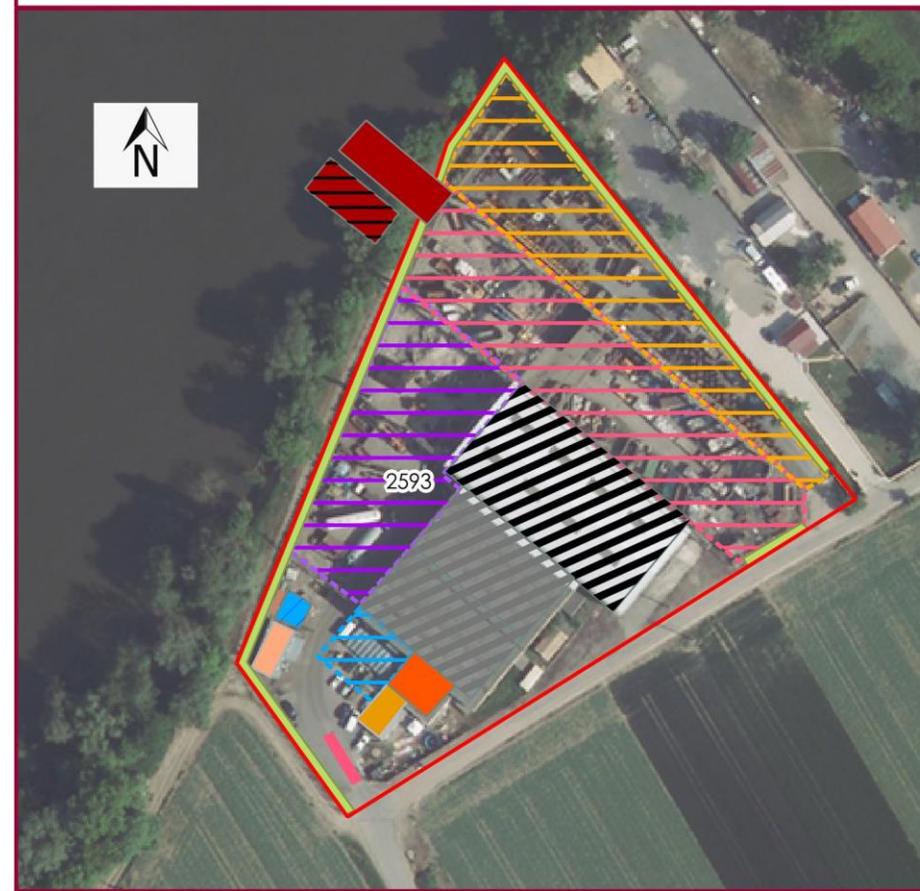


- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Limites du site | Pont bascule |
| Haie | Bassin de rétention |
| Infrastructures | Décanteur-déshuileur |
| Hangar métaux ferreux | Zonage |
| Hangar métaux non ferreux | Aire de stockage de bennes |
| Logement du gardien | Aire dédiée à la location |
| Bureau | Aire de stockage engins/matériel |
| Local social | Parking véhicules légers |

0 20 40 m



Activités futures



- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Limites du site | Pont bascule |
| Haie | Bassin de rétention |
| Infrastructures | Décanteur-déshuileur |
| Hangar métaux ferreux | Zonage |
| Hangar métaux non ferreux | Aire de déchirage |
| Rampe de mise à l'eau | Aire de stockage des bennes |
| Quai de chargement | Aire de stockage engins/matériel |
| Logement du gardien | Parking véhicules légers |
| Bureau | |
| Local social | |

0 20 40 m



1.5. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS : NOMENCLATURE ICPE

Numéro de la nomenclature ICPE	Nature de l'activité	Critères de classement A = Autorisation / E = Enregistrement / D = Déclaration	Critères propres au site d'exploitation	Soumis à	Rayon d'affichage
2712-2	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage : dans le cas de moyens de transports hors d'usage non terrestres	La surface de l'installation étant : A – supérieure ou égale à 50 m ²	Surface de l'installation projetée : 9 945 m ²	AUTORISATION	2 km. (voir sur plan de localisation en annexe 1.1)
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712	La surface étant : A – supérieure ou égale à 1 000 m ² D – supérieure ou égale à 100 m ² et inférieure à 1 000 m ²	Surface de l'installation actuelle : 7 800 m ²	AUTORISATION	1 km.
4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7).	La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : A – Supérieure ou égale à 200 t D – Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t	Quantité totale maximale stockée sur site : 460 kg (32 bonbonnes d'oxygène de 14,375 kg chacune)	NON CLASSABLE	
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).	La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : A – supérieure ou égale à 50 t DC – supérieure à 6 t mais inférieure à 50 t	Bonbonnes de propane de 13 kg (10 bonbonnes au maximum sur site) et une cuve de butane de 100 kg, soit une quantité totale de 230 kg au maximum.	NON CLASSABLE	

<p>4734-2</p>	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p>	<p>Pour les autres stockages : A – Supérieure ou égale à 1 000 t E – Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total DC – Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total</p>	<p>Une cuve aérienne sur rétention de fuel de 1 m³.</p>	<p>NON CLASSABLE</p>	
<p>1435</p>	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur</p>	<p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : A – supérieur à 40 000 m³ E – supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 40 000 m³ DC – supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³</p>	<p>Consommation de gasoil estimée avec les activités projetées : 4 000 L/mois soit un total annuel de 48 m³</p>	<p>NON CLASSABLE</p>	
<p>2560-B</p>	<p>Travail mécanique des métaux et alliages (installations autres que celles dont les activités sont classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b)</p>	<p>La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : E – supérieure à 1 000 kW DC – supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW</p>	<p>Puissance de l'ensemble des machines restant dans l'emprise du site (soit 2 pelles hydrauliques à grappin de 85 kW chacune, 2 pelles-cisailles de 192 kW chacune, 1 presse-cisaille de 90 kW) : 644 kW.</p>	<p>DÉCLARATION</p>	
<p>2718</p>	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</p>	<p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : A – Supérieure ou égale à 1 t DC – Inférieure à 1 t</p>	<p>La quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents sur le site avant d'être évacués vers une société agréée est inférieure à 1 t.</p>	<p>DÉCLARATION</p>	

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782	La quantité de déchets traités étant : A – Supérieure ou égale à 10 t/j DC – Inférieure à 10 t/j	Volume moyen prévisionnel de déchets métalliques traités dans la journée (issus des bennes de collecte et du déchargement des péniches/barges) : 90 t/j. Volume maximal prévisionnel : 180 t/j. Pour mémoire le volume moyen actuel est de 22 t/j.	AUTORISATION	2 km.
2910-A	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes.	La puissance thermique nominale de l'installation étant : A – supérieure ou égale à 20 MW DC – supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	Une chaudière fonctionnant au gaz naturel de puissance égale à 12 kW.	NON CLASSABLE	
2920	Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques.	La puissance absorbée étant : A – supérieure à 10 MW	Un compresseur à air de 10 kW	NON CLASSABLE	
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant : D – supérieure à 50 kW	Chargeur d'accumulateur de 2 x 3,4 kW, soit 6,8 kW au total	NON CLASSABLE	
2930-1	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	La surface de l'atelier étant: A – supérieure à 5 000 m ² DC – supérieure à 2 000 m ² mais inférieure ou égale à 5 000 m ²	Espace dédié à l'entretien des engins utilisés sur le site d'une superficie de 300 m ² .	NON CLASSABLE	

1.6. MATÉRIAUX CONCERNÉS

Dans le cadre de l'activité actuelle, la société reçoit sur son site des déchets ferreux et non ferreux (platinage, cuivre, aluminium, zinc, inox, laiton,...) provenant de particuliers, et d'administrations (armée, DDT...).

La ferraille provient, en majorité, de grandes entreprises (SNECMA, HISPANO-SUIZA,...) ainsi que de l'armée française (à 90 %). Le reste est généré par les petites entreprises (9 %) et les particuliers (1 %).

La majorité des déchets ferreux et non ferreux traités sur le site proviennent des régions Île-de-France, Centre et Normandie. A l'occasion de contrats passés notamment avec les administrations, la société peut se trouver amenée à traiter des déchets provenant d'autres régions françaises ou d'autres pays.

Il faut noter que des DIB (Déchets Industriels Banals) peuvent être présents dans les bennes en petites quantités du fait de la récupération des déchets métalliques (mélanges). Il peut s'agir de cartons, de bois, plastiques, etc. Ces DIB sont triés dès leur arrivée sur site et éliminés ou valorisés dans des filières appropriées ou réexpédiés au producteur des déchets.

Dans le cadre du présent projet, la société souhaite développer, en parallèle de l'activité actuelle, une activité de VHU (Véhicules Hors d'Usage) consistant en du déchirage de péniches d'habitation (38 m x 8 m en moyenne) ou de barges. Celles-ci proviendront essentiellement de VNF (70 %), mais aussi de particuliers et d'entreprises. La ferraille et les métaux non ferreux récoltés lors du déchirage de ces embarcations seront triés et stockés dans les mêmes conditions qu'actuellement.

La réalisation du présent projet permettrait à la société M.R.D.P.S. de devenir le premier ferrailleur en déchirage de bateaux en Île-de-France (hors chalumeau) et de pouvoir valoriser ainsi les quelques centaines de péniches en attente au niveau régional. Comme dans le cadre des activités actuelles, les commandes passées pourront également amener le pétitionnaire à prendre en charge des péniches/barges en provenance d'autres régions françaises ou d'autres pays.

Des DIB pourront être présents au sein des péniches et barges destinées au déchirage (bois, plâtre, gravats, plastique) ; ces déchets seront pris en charge selon les mêmes modalités que celles appliquées dans le cadre des activités actuelles du site.

Tout déchet dangereux rencontré sur les embarcations sera immédiatement retiré, mis à part sur le site et évacué selon la réglementation en vigueur.

1.7. VOLUME DE L'ACTIVITÉ

La société M.R.D.P.S. collecte environ 5 000 tonnes de déchets ferreux et 1 200 tonnes de métaux non ferreux par an. Les ferrailles diverses (jusqu'à 2 cm d'épaisseur) sont pressées et cisailées à l'aide de la presse-cisaille (80 % des ferrailles reçues) ou parfois découpées au chalumeau. Ensuite, un triage mécanique sera effectué. L'ensemble de ces matériaux sera éliminé via des filières appropriées.

Tous les déchets métalliques collectés ne transitent pas sur le site d'exploitation ; environ 75% des bennes sont déposées directement chez les clients. La société fait parfois appel à des transporteurs pour l'expédition de ces bennes (remplacement des bennes collectées par des bennes vides).

L'emprise au sol du site de MRDPS n'étant pas extensible, la société prévoit une évacuation des déchets métalliques triés par voie d'eau afin de limiter de façon conséquente les transports camions.

Dans le cadre du projet de déchargement de péniches/barges, les ferrailles et métaux non ferreux proviendront également de l'activité menée en parallèle de VHU, avec une augmentation du volume moyen annuel de déchets récoltés, triés et stockés sur le site.

Type de déchets	Volumes actuels annuels moyens (T/an)	Quantité maximale admise (T/an)	Volumes futurs annuels moyens (T/an)	Quantité maximale admise (T/an)	Filière de traitement (hors site)
Ferrailles	5 000	10 800	20 950	50 000	Valorisation matière
Métaux non ferreux	1 200		4 000		
DIB retrouvés au sein des métaux	30		50		Valorisation ou élimination
TOTAL	6 230		25 000		

La présente demande concerne un volume moyen annuel de 25 000 T et un volume maximal annuel de 50 000 T, comprenant les activités actuelles de récupération et de stockage de déchets métalliques ainsi que l'activité supplémentaire de déchargement de péniches/barges.

1.8. PROCÉDÉS D'EXPLOITATION

Les procédés employés pour le stockage et le tri des déchets métalliques seront identiques à ceux déjà mis en œuvre sur le site.

Cette demande de modification des conditions d'exploitation entrainera cependant une activité supplémentaire de déchirage de péniches/barges ainsi qu'une évacuation des métaux par voie fluviale uniquement.

L'exploitation comportera les opérations successives et coordonnées suivantes :

- réception des déchets métalliques par camions ou véhicules de particuliers;
- déchirage des péniches/barges comprenant les étapes suivantes :
 - arrivage des péniches/barges au niveau du quai et mise à l'air libre des navires par la rampe à l'aide d'un treuil hydraulique (et d'une pelle hydraulique si besoin) jusqu'à la dalle de déchirage ;
 - dépollution des bateaux consistant notamment en une vidange des fluides et au démontage des DIB ;
 - déchirage des péniches/barges à l'aide de pelles-cisaille et d'une pelle grappin. L'utilisation de chalumeaux ou de découpeurs plasma sera occasionnelle et limitée aux pièces le nécessitant. Cette phase permettra notamment d'obtenir des pièces de bonne dimension pour les presses cisaille (mise aux dimensions pour l'aciérie).
- tri et stockage des déchets au sein des trois hangars existants sur le site ;
- évacuation des déchets métalliques par voie fluviale.

1.9. AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROJET

L'activité concernée par la présente demande – récupération et déchirage de péniches et barges – nécessite la réalisation d'aménagements supplémentaires consistant notamment en un quai de chargement/déchargement et une rampe de mise hors d'eau de la Seine.

Pour cela il sera réalisé :

- le battage de pieux et palplanches acier,

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

- le dragage du pied de berge,
- la réalisation de structure en béton armé (estacade, rampe),
- la mise en place et l'équipement de ducs d'Albe.

Société M.R.D.P.S.

Commune de Freneuse (78)

2. L'environnement du site

Rappelons qu'une étude d'impact jointe à la demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation a été rédigée, et que le présent document est un résumé non technique de cette étude d'impact.

Des études spécifiques complémentaires ont été menées par des cabinets spécialisés, notamment sur :

- les potentialités écologiques de la berge,
- l'analyse et la modélisation des risques potentiels d'incendie,
- l'analyse du risque foudre,
- la réalisation d'un ouvrage de déchargement et d'une rampe de mise hors d'eau (comprenant une étude géotechnique d'avant-projet),

Ces études, ainsi que l'étude acoustique réalisée en 2010 dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de 2008, ne sont pas reprises ci-après puisqu'elles ont été intégrées à l'étude d'impact et qu'elles sont jointes en annexes séparées (voir annexe 6 du dossier).

Dans le cadre de la procédure de recevabilité du présent dossier d'autorisation déposé en mai 2015, le pétitionnaire a fait réaliser certaines études complémentaires portant notamment sur :

- l'évaluation de la potentialité de frayères (dont une analyse granulométrique en pied de berge) et de la présence de zones humides au niveau de la berge,
- l'analyse d'incidence au niveau hydraulique des infrastructures fluviales.

Ces études ne sont pas reprises ci-après mais sont jointes en annexe 7 du dossier.

2.1. LE CADRE PHYSIQUE

DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	IMPACTS POSITIFS OU NÉGATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
TOPOGRAPHIE ET BATHYMÉTRIE	<p>Absence d'impact sur la topographie du site des opérations de déchirage.</p> <p>Augmentation très ponctuelle de la topographie de la berge (0,8 m) au niveau des infrastructures projetées.</p> <p>Création d'une zone de mouillage avec un abaissement ponctuel de la bathymétrie pouvant atteindre presque 2 m au niveau des infrastructures.</p>	<p>Calage des infrastructures (estacade, rampe, ducs d'Albe) au TN du site industriel de M.R.D.P.S.</p> <p>Mise en place d'une rampe d'accès à la passerelle mobile à pente douce (4%) et encadrement par la végétation rivulaire.</p>
PAYSAGE ET PERCEPTION		
Paysage	<p>Impact visuel paysager temporaire lié à la zone de chantier.</p> <p>Utilisation d'un site industriel existant dans le cadre des opérations de déchirage : impact paysager nul.</p> <p>Mise en place d'infrastructures portuaires « légères » bien intégrées au paysage local.</p>	<p>Nettoyage régulier du chantier et définition d'aires de stockage des déchets produits.</p>
Perception visuelle	<p>Hors l'habitat situé en rive droite de la Seine, peu d'impact visuel significatif des activités vis-à-vis des habitations et voies de communication du secteur (végétation rivulaire, présence de hangars sur le site cachant l'activité).</p> <p>Sauf avis contraire des élus locaux et de VNF, la remise en état consistera à un démantèlement des infrastructures et équipements en place.</p>	<p>Les infrastructures prévues étant de type fluvial, aucune mesure particulière n'est prévue.</p>
SOLS ET SOUS-SOL		
Sols	<p>Risque très faible de pollution accidentelle dû aux activités prévues (revêtement de l'intégralité du site de M.R.D.P.S. et du chemin de halage au droit des infrastructures, surfaces reliées à un décanteur-déshuileur).</p>	<p>Réalisation de l'ensemble des activités actuelles et futures sur surface étanche reliée à un décanteur-déshuileur.</p>

Sous-sol	Travaux prévoyant le terrassement de la berge, la mise en œuvre d'un remblai et de fondations pouvant provoquer un impact sur la stabilité de la berge et du fond de Seine.	Suivi des préconisations faites par le bureau expert en géotechnique concernant la mise en place des infrastructures.
-----------------	---	---

EAUX		
Qualité des eaux de surface	Risque faible de pollution accidentelle durant la période de chantier lié à la présence d'engins (hydrocarbures). Impact très faible et temporaire lié à la réalisation de travaux de dragage (MES) et l'utilisation de bétonnières (ciment).	Respect des prescriptions imposées par la société M.R.D.P.S. aux entreprises intervenant sur le chantier.
	Aucun rejet aqueux effectué dans le cadre des activités actuelles ou futures du site. Imperméabilisation de l'intégralité du site avec traitement des eaux de ruissellement (bassin de rétention, décanteur-déshuileur). Risque très faible de pollution accidentelle lié à l'accostage de péniches/barges.	Existence d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement sur les sols étanches raccordé à un bassin de rétention, lui-même relié à un décanteur-déshuileur. Collecte des eaux de toitures dans une cuve enterrée de 50 000 L servant de réserve d'eau incendie. Alerte auprès des services de secours et de VNF en cas de fuite ou d'un problème de chargement des péniches/barges accostées. Mise en place d'un barrage flottant anti-pollution.
Écoulement des eaux superficielles	Impact nul de la phase chantier sur l'écoulement des eaux de la Seine.	Évacuation du chantier en cas d'alerte de crue.
	Projet localisé en zone inondable. Risque de pollution et de flottaison lié aux crues. Impact faible des aménagements fluviaux et du portail bardé projetés sur la ligne d'eau et sur l'écoulement de la Seine en cas de crue. Mise en place de remblais au niveau de la berge en lit majeur dans le cadre des infrastructures fluviales projetées impactant le libre écoulement des eaux et le volume d'expansion des crues.	Stockage des cuves d'hydrocarbures, des bonbonnes de propane et des déchets dangereux produits lors de l'exploitation sur une plateforme située à 2,5 m de hauteur sur pilotis. Amarrage de la cuve de butane et des bonbonnes d'oxygène au moyen de câbles d'acier. Implantation hors sol du décanteur-déshuileur et du poste de transformation électrique. Installation hors d'eau de l'ensemble des prises électriques. Évacuation des ferrailles pouvant être entraînées et déplacement

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

		<p>des engins et véhicules en cas d'alerte de crue.</p> <p>Démontage du portail bardé en cas d'alerte de crue.</p> <p>Création d'un fossé le long du chemin d'accès au site appartenant au pétitionnaire afin de compenser les remblais en lit majeur.</p> <p>Respect des prescriptions du PPRI « vallée de la Seine et de l'Oise » concernant notamment les infrastructures portuaires projetées.</p>
Hydromorphologie	Impact négligeable voire nul de la phase chantier sur l'hydromorphologie de la Seine.	Aucune mesure particulière à prévoir.
	Impact nul de la phase d'exploitation sur l'hydromorphologie de la Seine.	
Eaux souterraines	Site localisé en dehors et à distance de tout captage AEP et de toute servitude associée. Pas d'impact sur l'alimentation en eau potable et pas d'impact sanitaire.	
	Risque faible de pollution accidentelle durant la période de chantier lié à la présence d'engins (hydrocarbures).	Respect des prescriptions imposées par la société M.R.D.P.S. aux entreprises intervenant sur le chantier.
	Impact nul de la phase d'exploitation sur la qualité des eaux souterraines (surface intégralement imperméabilisée).	Réalisation de l'ensemble des activités actuelles et futures sur surface étanche reliée à un décanteur-déshuileur.
UTILISATION DE L'ÉNERGIE	<p>Utilisation temporaire de fuel et d'électricité lors des travaux.</p> <p>Consommation de fuel, de gaz et d'électricité au cours de la phase d'exploitation.</p>	<p>Entretien régulier des engins/camions.</p> <p>Isolation des bureaux et locaux du personnel.</p> <p>Sensibilisation du personnel.</p> <p>Extinction de tout le matériel en fin de journée.</p> <p>Commercialisation par voie fluviale des métaux permettant de réduire la consommation de fuel (plus grande capacité de chargement).</p>

AIR		
Climat	Absence d'impact des phases chantier et d'exploitation sur le fonctionnement climatique local et global.	Aucune mesure particulière à prévoir.
Qualité de l'air	<p>Impact très faible et très localisé de la phase chantier sur la qualité de l'air (poussières, gaz d'échappement).</p> <p>Émission de gaz d'échappement (engins, péniches, camions), de poussières métalliques (découpe, manipulation des déchets) et de COV (cuves d'hydrocarbures) lors des activités actuelles et futures.</p> <p>Absence de risque sanitaire.</p>	<p>Limitation des trajets des camions et barges pour l'acheminement des matériaux et l'évacuation des déchets lors de la phase travaux.</p> <p>Suivi et entretien régulier des engins/camions.</p> <p>Utilisation des engins actuels dans le cadre du projet de déchirage de péniches/barges.</p> <p>Modalité de chargement des péniches réalisée sans heurt.</p> <p>Manipulation des ferrailles sous un hangar ferronné.</p> <p>Stockage d'hydrocarbures sous un hangar.</p>

2.2. LE CADRE HUMAIN

DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	IMPACTS POSITIFS OU NÉGATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
HABITAT ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	Habitations face au site en rive droite de la Seine à 200 m environ.	Respect des horaires de travail : 8 h 00 – 17 h 00 du lundi au vendredi et de 8h à 12 h le samedi.
	Site localisé à plus de 150 m des premières habitations des bourgs de Freneuse et de Bonnières-sur-Seine.	Pas d'exploitation le week-end et les jours chômés.
	Site localisé à plus de 200 m du plus proche ERP.	Limitation des émissions de poussières, de gaz, d'odeurs, de projections, de vibrations et de bruit.
ACTIVITÉS DU SECTEUR	<p>Pêche interdite au droit du site mais subsistante en amont et en aval du projet.</p> <p>Accès au chemin de halage temporairement interdit au public pendant la phase chantier et lors de l'utilisation ponctuelle des</p>	Mise en place d'un itinéraire de contournement du site via le CR du Bout de l'Île au cours de la phase chantier et lorsque les activités de la société nécessiteront l'utilisation des infrastructures portuaires.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

	<p>infrastructures portuaires.</p> <p>Impact positif sur la navigation fluviale (accostage de péniches marchandes, déchirage de navires en fin de vie).</p>	
BRUIT	<p>Respect des émergences au niveau des zones à émergences réglementées et des valeurs de bruits ambiants en limite du site dans le cadre des activités actuelles.</p> <p>Absence de risque sanitaire.</p>	<p>Un contrôle des émissions acoustiques sera effectué dès le commencement des nouvelles activités du site afin de déterminer leur conformité aux exigences légales et si besoin de mettre en place des solutions techniques adaptées.</p> <p>Un portail bardé pourra être implanté au niveau de la clôture en bord de Seine, au droit de l'aire de déchirage.</p>
PROJECTIONS – VIBRATIONS	<p>Risque faible de projections et faible de vibrations durant la phase de chantier.</p> <p>Absence de gêne ou d'impact sanitaire sur les riverains (chemin de halage interdit au public, phase temporaire).</p>	Aucune mesure particulière à prévoir.
	<p>Absence de risque de projections durant la phase d'exploitation.</p> <p>Présence de vibrations légères (circulation des engins/camions, mise à l'air libre des péniches).</p> <p>Absence de risque sanitaire.</p>	<p>Commercialisation des métaux par voie fluviale dans le cadre du présent projet.</p> <p>Mise à l'air libre des navires de façon ponctuelle et sur une courte distance.</p>
EMISSIONS LUMINEUSES	Pas d'émission gênante.	<p>Aucun travail nocturne.</p> <p>Sensibilisation du personnel pour une gestion rationnelle de l'éclairage en période hivernale.</p> <p>Pas de projecteurs orientés vers les maisons.</p>

Localisation des zones d'habitat, des ERP et des zones d'activités



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

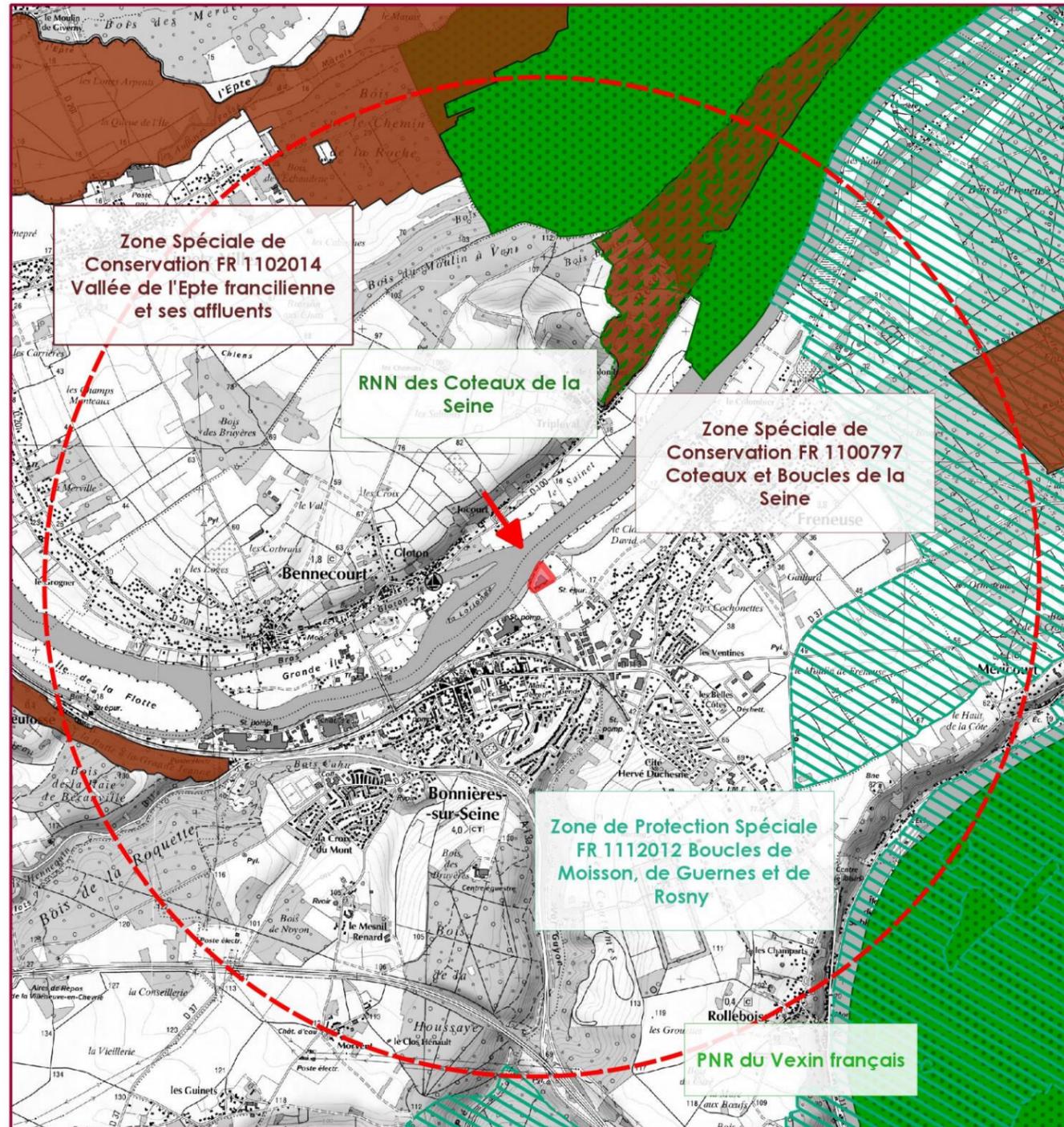
POUSSIÈRES, ODEURS ET FUMÉES	<p>Impact très faible et très localisé de la phase chantier sur la qualité de l'air (poussières, gaz d'échappement).</p> <p>Absence de risque sanitaire.</p>	<p>Limitation des trajets des camions et barges pour l'acheminement des matériaux et l'évacuation des déchets lors de la phase travaux.</p> <p>Suivi et entretien régulier des engins/camions.</p>
	<p>Impact faible lié à l'émission de gaz d'échappement (engins, péniches, camions), de poussières métalliques (découpe, manipulation des déchets).</p> <p>Absence de risque sanitaire.</p>	<p>Suivi et entretien régulier des engins/camions.</p> <p>Modalité de chargement des péniches réalisée sans heurt.</p> <p>Manipulation des ferrailles sous un hangar ferronné.</p> <p>Commercialisation des métaux par voie fluviale dans le cadre du présent projet.</p> <p>Circulation des engins et camions à vitesse réduite (20 km/h) et sur voies goudronnées.</p> <p>Arrosage des voies par temps sec si nécessaire.</p>
SALISSURES	<p>Impact limité de la phase chantier du fait de son caractère temporaire.</p> <p>Salissures de faible ampleur et ponctuelles à l'entrée du site au cours de l'exploitation.</p>	<p>Chantier tenu propre.</p> <p>Revêtement de l'ensemble du site de M.R.D.P.S. limitant les boues.</p> <p>Commercialisation des métaux par voie fluviale dans le cadre du présent projet.</p>

<p>SÉCURITÉ DES PERSONNES</p>	<p>Risque essentiellement lié à l'utilisation d'engins /camions en mouvement et à la présence d'infrastructures en bord de Seine. Sécurité des personnes assurée.</p>	<p>Mise en place d'un itinéraire de contournement du site via le CR du Bout de l'Île au cours de la phase chantier et lorsque les activités de la société nécessiteront l'utilisation des infrastructures portuaires.</p> <p>Présence d'une clôture ceinturant le site et de panneaux rappelant le caractère privé du site et l'accès interdit au public.</p> <p>Panneaux signalant l'interdiction de pêche et de baignade au niveau des infrastructures portuaires, et présence d'une bouée pendant les opérations en bordure de Seine.</p> <p>Barrière condamnant l'accès en-dehors des heures de travail.</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation des engins à 20 km/h sur site.</p> <p>Gardiennage et réseau de caméras de surveillance.</p> <p>Parking dédié aux visiteurs à l'entrée du site.</p> <p>Accès au site strictement réservé aux visiteurs autorisés et accompagnés.</p> <p>Port obligatoire des équipements de protection individuelle.</p>
<p>TRAFIC ROUTIER</p>	<p>Trafic routier ponctuel et temporaire dans le cadre de la phase chantier. Impact de la phase exploitation sur le trafic routier faible et diminuant dans le cadre du présent projet.</p>	<p>Évacuation des sédiments dragués par voie fluviale dans le cadre du chantier.</p> <p>Commercialisation des métaux et arrivée des péniches/barges à découper par voie fluviale dans le cadre du présent projet.</p> <p>Respect du code de la route par les chauffeurs de la société.</p>
<p>TRAFIC FLUVIAL</p>	<p>Absence d'impact notable sur le trafic fluvial.</p>	<p>Aucune mesure particulière à prévoir.</p>
<p>DECHETS</p>	<p>Pas de production de déchets dangereux lors de la phase chantier. Gestion appropriée des déchets produits indirectement. Aucun déchet stocké sur site.</p>	<p>Brûlage des déchets interdit. Mise en place de conteneurs signalisés. Respect du tri des déchets. Évacuation par barge des sédiments dragués vers des filières d'élimination adaptées (ISDI).</p>

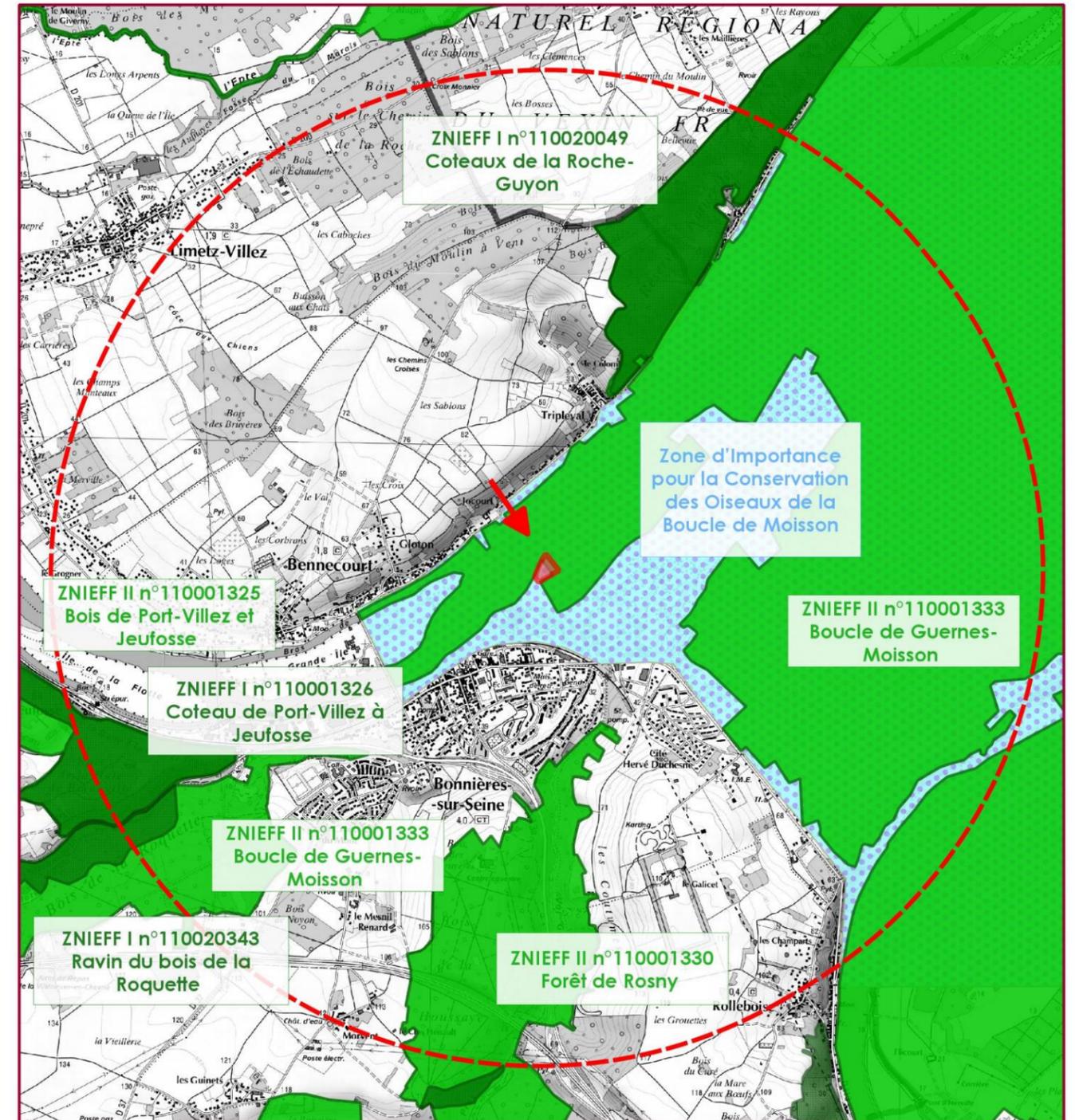
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

	<p>Gestion des DIB récupérés au sein des bennes ou des péniches/barges à déchirer.</p> <p>Gestion des déchets dangereux générés au cours des activités du site.</p> <p>Accès au site interdit aux déchets dangereux et radioactifs.</p>	<p>Évacuation des sédiments dragués et déblais extraits par barge vers des filières d'élimination adaptées.</p> <p>Élimination des ordures ménagères via le ramassage communal.</p> <p>Panneau à l'entrée du site rappelant les déchets interdits.</p> <p>Portique de détection des déchets radioactifs à l'entrée du site.</p> <p>Évacuation des DIB vers des filières de valorisation.</p> <p>Évacuation des déchets dangereux par un collecteur spécialisé pour traitement dans un centre agréé.</p> <p>Stockage des déchets dangereux non évacués immédiatement dans des bacs étanches sur une plateforme en hauteur.</p> <p>Stockage des huiles usagées sur rétention sur une plateforme en hauteur.</p> <p>Si nécessaire, pompage dans les réservoirs des navires à découper par un organisme agréé.</p> <p>Tout dépôt sauvage sur le site ou ses abords est interdit (gardiennage).</p> <p>Tout brûlage sur site est interdit.</p>
<p>ENVOL D'ÉLÉMENTS LÉGERS</p>	<p>Risques d'envols de papiers ou de plastiques au cours des activités.</p>	<p>Présence d'une clôture sur le pourtour du site.</p> <p>Sensibilisation du personnel.</p>

Patrimoine naturel : zones de protection réglementaire



Patrimoine naturel : zones d'inventaires scientifiques



2.3. LE CADRE BIOLOGIQUE

DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	IMPACTS POSITIFS OU NÉGATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
ZONES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL	<p>Présence de 3 zones Natura 2000 (Directives Oiseaux et Habitat) dans un rayon de 3 km autour du projet. Site localisé à plus de 1 km de toute zone Natura 2000.</p> <p>Au vu de leur éloignement, de la localisation du projet au niveau d'un site industriel déjà en activité et du caractère temporaire des travaux de mise en place des infrastructures fluviales, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause l'intégrité de ces zones Natura 2000.</p> <p>La période de travaux s'effectuera durant la période hivernale pour limiter le potentiel dérangement durant les périodes de quiétude et de reproduction de l'avifaune.</p>	
	<p>Site localisé à plus de 1 km de la Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine.</p> <p>Pas de risque d'impact du projet sur cette RNN, du fait de son éloignement.</p>	
	<p>Site localisé à plus de 4 km de la Réserve Naturelle Régionale Boucle de Moisson.</p> <p>Pas de risque d'impact du projet sur cette RNR, du fait de son éloignement.</p>	
	<p>Site en dehors de tout Parc Naturel Régional, et localisé à plus de 1,5 km du PNR du Vexin français.</p> <p>Pas de risque d'impact du projet sur le PNR, du fait de son éloignement.</p>	
ZONES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL	<p>Présence de 7 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) dans un rayon de 3 km autour du site. Intégration de la partie nord-est du site et de la berge au sein de la ZNIEFF de type II « Boucle de Guernes-Moisson ».</p> <p>Au vu de l'absence d'habitats caractéristiques ou d'espèces déterminantes, de l'aspect local des infrastructures projetées et de la localisation du projet au niveau d'un site industriel déjà en activité, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause l'intégrité de ces ZNIEFF.</p>	
	<p>Localisation du projet au sein de la ZICO de la Boucle de Moisson.</p> <p>Au vu de l'aspect local des infrastructures projetées, du caractère temporaire des travaux de mise en place de ces infrastructures fluviales et de la localisation du projet au niveau d'un site industriel déjà en activité, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause l'intégrité de cette ZICO.</p>	
AUTRES ZONES PROTÉGÉES	<p>Site à distance de toute forêt de protection ou de tout espace boisé classé.</p>	
INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DU SITE	<p>Pas d'enjeu écologique sur le site d'exploitation même, du fait de l'artificialisation et de la minéralisation de ses sols.</p>	

	<p>La berge au droit du site est d'une qualité très médiocre. Totalement colonisée par les saules et sur une pente abrupte, elle ne présente aucune caractéristique permettant d'accueillir une faune et une flore diversifiée.</p> <p>Une courte bande de saules en pied de berge au droit des infrastructures projetées est caractéristique de zone humide mais recouverte par la Seine en hautes eaux et ayant une très faible valeur écologique.</p> <p>Les berges au droit du site ne présentent pas de caractéristiques fonctionnelles pour le frai.</p> <p>Au vu d'un enjeu écologique faible, les impacts de ce projet devraient être eux aussi faibles.</p> <p>Les préconisations permettant d'éviter une potentielle pollution du milieu seront suivies au cours des phases travaux et d'exploitation.</p>
--	--

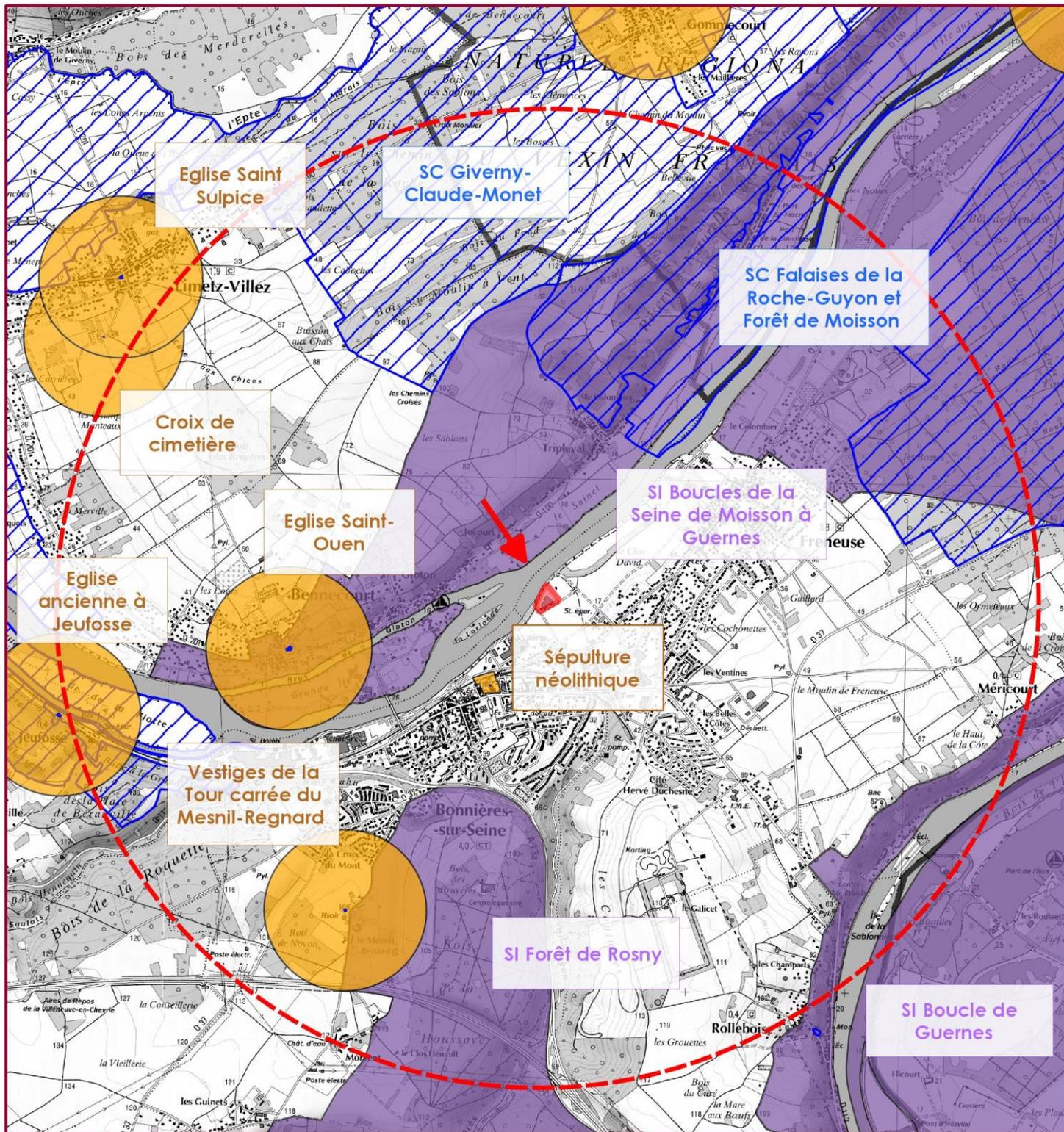
2.4. LES BIENS MATÉRIELS ET LE PATRIMOINE CULTUREL

DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	IMPACTS POSITIFS OU NÉGATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
BIENS MATÉRIELS		
Voies de communication	<p>Interdiction ponctuelle du chemin de halage au public lors de la phase de chantier et lors de l'utilisation temporaire des infrastructures portuaires (lors de la mise à l'air libre d'un navire ou lors du chargement d'une péniche).</p> <p>Fréquence de déchirage prévue : 1 à 2 péniches/semaine.</p> <p>Fréquence de chargement prévue : 2 péniches/mois.</p>	<p>Mise en place d'un itinéraire de contournement du site via le CR du Bout de l'Île au cours de la phase chantier et lorsque les activités de la société nécessiteront l'utilisation des infrastructures portuaires.</p>
Réseaux	<p>Absence d'impact sur les réseaux du secteur.</p>	<p>Réalisation d'une demande de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) préalablement à l'exécution des travaux.</p>
PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE		
Patrimoine archéologique	<p>Probabilité de vestiges archéologiques très faible voire nulle.</p> <p>Peu de risque de découverte fortuite lors des travaux au niveau de la berge.</p>	<p>Mesures de précaution prises par le personnel du chantier.</p> <p>Alerte des services de l'état en cas de mise à jour de vestiges.</p>
Patrimoine historique	<p>Absence d'impact sur les monuments historiques du secteur.</p>	<p>Aucune mesure particulière à prévoir.</p>

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Sites inscrits et classés	Absence d'impact sur les sites inscrits et classés du secteur.	Aucune mesure particulière à prévoir.
Tourisme	Absence d'impact sur les activités touristiques du secteur.	Aucune mesure particulière à prévoir.

Patrimoine culturel



-  Site concerné par la demande
-  Rayon de 3 km autour du projet
-  Monument historique (MH)

-  Périmètre de protection autour d'un MH
-  Site classé
-  Site inscrit



0 500 1000 m



2.5. COMPATIBILITÉ ET ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'ORIENTATION

DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	IMPACTS POSITIFS OU NÉGATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
DOCUMENTS D'URBANISME ET D'ORIENTATION		
Plan d'Occupation des Sols de Freneuse	<p>POS de Freneuse publié en 1981 dont la dernière révision approuvée date du 03/07/2009.</p> <p>Site inclus dans le secteur NDg de la zone ND autorisant le site d'activités de M.R.D.P.S. Le règlement de la zone ND ne permet pas la réalisation d'une installation portuaire sur la Seine.</p> <p>Élaboration en cours d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrit le 30/06/2011 et permettant la réalisation des infrastructures nécessaires au projet confirmé par un courrier du maire daté du 21/11/2014.</p>	
Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)	<p>SDRIF approuvé par décret le 27/12/2013.</p> <p>Projet en accord avec les objectifs du SDRIF.</p>	
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Seine-Normandie	<p>SDAGE Seine-Normandie approuvé par arrêté préfectoral le 20/11/2009 et modifié en avril 2010.</p> <p>Projet en accord avec les dispositions et orientations fondamentales du SDAGE.</p>	
Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) de l'Île-de-France	<p>SRCAE d'Île-de-France approuvé par arrêté préfectoral le 14/12/2012.</p> <p>Projet en accord avec les recommandations du SRCAE.</p>	

2.6. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS

Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus a été réalisée. Le projet retenu est celui de la carrière de matériaux alluvionnaires de la société LAFARGE GRANULATS FRANCE à Saint-Martin-la-Garenne.

Suite à l'analyse des effets du projet de la société M.R.D.P.S., les seuls effets cumulés retenus sont ceux de la navigation fluviale vis à vis de laquelle, compte tenu des flux principaux inverses des deux sociétés (vers l'aval pour les péniches évacuant les ferrailles et vers l'amont pour les péniches évacuant les granulats), il a été estimé que les effets sont négligeables.

3. Remise en état – état final

Lorsque le site arrivera au terme de son cycle de vie, la société pétitionnaire procédera au nettoyage des terrains, à l'enlèvement de tous les produits résiduels et éventuellement au démontage des hangars et locaux annexes (en l'absence de reprise du site par une autre société).

Dans cette deuxième hypothèse, l'ensemble des aménagements et équipements présents sur le site (auvents, dalle béton, bassin de rétention, décanteur-déshuileur, poste de pesée avec pont bascule, portiques de détection, portiques de levage, cuves de stockage, ...) sera soigneusement retiré à l'issue de l'exploitation.

Sauf avis contraire de l'organisme Voies Navigables de France (VNF), l'estacade et la rampe de mise hors d'eau seront également déconstruites et la berge sera plantée avec des espèces végétales locales.

Ainsi, selon qu'il y ait repreneur du site ou non, celui-ci pourra retrouver une vocation industrielle ou toute autre vocation compatible avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
élaboré avec la participation de :



43, boulevard du maréchal Joffre
92340 Bourg-la-Reine

Téléphone : 01 46 60 26 77
Télécopie : 01 46 60 45 96

Courriel : contact@atedev.fr

Site : www.atedev.fr

Mai 2015